

**COMMUNE DE RANGUEVAUX
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE**

CONSEILLERS EN FONCTION	12
PRESENTS	8
ABSENTS	4

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DCM n° 2025/21 SEANCE DU 18 JUIN 2025**

Sous la présidence de Monsieur Philippe GREINER, Maire

PRÉSENTS : André DEUTSCH, Annick GILLET, Jean-Luc PROBST, adjoints, Marlyse ARCANI, Quentin KELLER, Christian PERERA, Sabine PESAVENTO, conseillers municipaux.

ABSENTS : **Pouvoir :**
Dominique KALUZNY-GREINER, adjointe au maire, absente excusée, a donné pouvoir à Philippe GREINER, Maire

Excusés :
Sabrina BETSCH, Christophe NOIRÉ, Clémentine WEYAND, conseillers municipaux.

III/ TARIFS DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Rapporteur : Mme Annick GILLET

Par délibération n°2024/26 en date du 28 août 2024, le Conseil Municipal a déjà adopté une tarification de l'accueil périscolaire basée sur le quotient familial (QF) et la méthode du taux d'effort. Il est désormais proposé d'appliquer cette même méthode de calcul pour les tarifs de l'accueil extrascolaire.

Date de transmission de l'acte: 23/06/2025

Date de reception de l'AR: 23/06/2025

057-215708629-DELI_2025_0021-DE

A G E D I

DCM n°2025/21

1/2

Les avantages de cette nouvelle tarification sont :

- l'accessibilité aux services pour toutes les familles ;
- la mixité sociale en évitant l'exclusion tarifaire pour les bas et hauts revenus et en favorisant les espaces de rencontre et de sociabilisation des enfants ;
- l'équité en appliquant un même mode de calcul pour les familles ;
- la conformité avec les orientations de la Caisse d'Allocations Familiales.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la tarification ci-dessous à compter du 1^{er} juillet 2025, pour l'accueil extrascolaire :

TARIFS EXTRASCOLAIRES / GRANDES VACANCES									
Nombre de jours	QF	Taux d'effort	Durée (10h/j)	Coût fixe	Plancher	Plafond	Garderie	Tarif	Tarifs ext+10%
3	0	0,16 %	30	16,50	60,00	78,00	2,30	60,00 €	66,00 €
5	0	0,16 %	50	27,50	90,00	116,00		90,00 €	99,00 €
TARIFS EXTRASCOLAIRES / PETITES VACANCES									
Nombre de jours	QF	Taux d'effort	Durée (10h/j)	Coût fixe	Plancher	Plafond	Garderie	Tarif	Tarifs ext +15%
3	0	0,14 %	30	15,00	45,00	80,00	2,30	45,00 €	51,75 €
5	0	0,14 %	50	25,00	72,00	110,00		72,00 €	82,80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VU le Code de l'action sociale et des familles (CASF), notamment le Chapitre VII (Articles R227-1 et suivants), qui encadre les accueils collectifs de mineurs,

Considérant la volonté de la commune de favoriser l'accès aux activités extrascolaires pour tous les enfants, en tenant compte des capacités financières des familles,

Considérant l'opportunité de mettre en place une tarification basée sur le taux d'effort, afin d'assurer une plus grande équité et proportionnalité par rapport aux revenus des foyers,

DECIDE d'appliquer les tarifs de l'accueil extrascolaire (petites et grandes périodes) selon la méthode de calcul au taux d'effort, à compter du 1^{er} juillet 2025, tels que proposés ci-dessus.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme

RANGUEVAUX, le 18 juin 2025

Le Maire,

Philippe GREINER



Publication effectuée le 23 JUN 2025

Ranguevaux, le 23 JUN 2025

Date de transmission de l'acte: 23/06/2025

Date de reception de l'AR: 23/06/2025

057-215708629-DELI_2025_0021-DE

A G E D I

Le Maire

Philippe GREINER

DCM n°2025/21

2/2